



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} MARCELINO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 228 — *Loi sur la transparence salariale/The Pay Transparency Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} MARCELINO intervient.

MM. MARTIN et ALTOMARE, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. HELWER posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, U. ASAGWARA, M^{me} la *ministre* CLARKE et M^{me} LAMOUREUX interviennent. M^{me} la *ministre* GUILLEMARD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. REDHEAD présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à rétablir la clinique de soins de podologie de Thompson

Attendu :

que, depuis son arrivée au pouvoir en 2016, le gouvernement provincial a fait des coupes budgétaires qui ont privé l'Office régional de la santé du Nord de millions de dollars;

que ces coupes budgétaires ont provoqué la fermeture de services tels que la clinique de soins de podologie de Thompson, ce qui a forcé les résidents de Thompson et des collectivités voisines à voyager sur de longues distances pour bénéficier de soins de podologie;

que forcer les résidents à voyager pour bénéficier de soins de podologie peut constituer un fardeau financier et va directement à l'encontre des promesses faites par le gouvernement provincial de fournir des soins plus proches du domicile;

que bien que le gouvernement ait annoncé que la fermeture de la clinique de soins de podologie de Thompson en 2019 serait temporaire, il n'a pris aucune mesure à ce jour pour rétablir ces services;

que le gouvernement provincial n'a montré aucune intention de rouvrir la clinique de soins de podologie, et ce, même si plus de 2 400 résidents de Thompson et des collectivités voisines ont réclamé sa réouverture;

que le gouvernement provincial n'a pas su proposer des soins de rechange adéquats aux aînés et aux diabétiques du nord du Manitoba à la suite de la fermeture de la clinique;

que le manque de soins de podologie préventifs peut avoir pour conséquence des amputations coûteuses qui affectent gravement la vie des patients;

que les coupes budgétaires visant les services de soins de podologie de Thompson touchent les aînés et les diabétiques de façon disproportionnée, en particulier les moins nantis;

que les coupes budgétaires du gouvernement visant les soins de podologie et les autres services de soins essentiels sont malavisées et ont eu pour conséquence d'augmenter le stress et la douleur des Manitobains du Nord,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à cesser de sabrer les services de soins de santé dans le nord du Manitoba et à rétablir les services de soins de podologie à Thompson.

Il s'élève un débat.

M. REDHEAD intervient.

M. SCHULER, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. GERRARD, ISLEIFSON et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SCHULER, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. ISLEIFSON et GERRARD interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à réprover le gouvernement provincial pour avoir rompu la promesse faite aux aînés au sujet du nombre de places en foyer de soins personnels sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 235) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act.*
(M. MICKLEFIELD)

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration visant à honorer Paul Jerrard, premier entraîneur noir de la LNH.

M. MOSES et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre GORDON, M^{me} LATHLIN, MM. GERRARD et WASYLIW ainsi que M. le *ministre* PIWNIUK font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé publique gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé publique de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé publics sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter des mesures législatives portant sur le droit à la réparation afin d'obliger les fabricants de dispositifs et d'appareils électroniques, y compris de lave-linge et de réfrigérateurs, ainsi que de machinerie agricole à fournir aux consommateurs et aux ateliers de réparation indépendants les renseignements, pièces et outils nécessaires à la réparation de leurs produits.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à agir immédiatement, d'une part, en exigeant des locateurs qu'ils informent les locataires, le cas échéant, de la présence de conduites d'eau en plomb dans leur unité locative et qu'ils fournissent annuellement aux locataires de telles unités un nombre adéquat de filtres à eau et, d'autre part, en exigeant de la Ville de Winnipeg qu'elle procède au remplacement de toutes les conduites d'eau en plomb de la ville d'ici 2027, comme l'entreprind actuellement la ville de Regina.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 11 avril 2023, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger